



Le sport, vivier de talents pour nos recrutements

LIVRET À L'INTENTION DES STAPS



LE SPORT DANS LA POLICE

NOS MÉTIERS

LES ÉPREUVES SPORTIVES
DANS NOS CONCOURS

NOTRE VOCATION

VOS COMPÉTENCES

VOS COMPÉTENCES

Vous êtes étudiant en filières staps et ...

- vous êtes un bon communicant ;
- vous savez vous intégrer dans une équipe de travail, proposer des projets et les mener à bien ;
- vous avez l'esprit de synthèse ;
- vous pouvez encadrer, animer ou manager une équipe ou un groupe ;
- vous avez vocation à améliorer la performance et le développement personnel ;
- vous savez analyser la socialisation d'un individu ;
- vous avez une forte appétence dans les domaines de la psychologie et de la pédagogie ;
- vous savez observer, identifier, analyser et interpréter le comportement d'un public ;
- vous pouvez être spécialiste de l'entraînement, de la préparation physique et psychologique ;
- vous pouvez concevoir, organiser et conduire des programmes d'entraînement ;
- vous savez encadrer du public ;
- vous avez peut-être une expérience en tant que bénévole ;
- vous avez une psychologie positive ;
- vous êtes formé aux problématiques de la citoyenneté, de la cohésion sociale et de la médiation.

... votre profil nous intéresse, vous avez le potentiel pour devenir policier.

Pour intégrer la Police nationale prenez contact avec votre responsable pédagogique ou avec le service d'orientation de votre université (SCUIO-IP).

Vous pouvez également joindre nos délégués locaux au recrutement à l'adresse mail : info.police-recrutement@interieur.gouv.fr

NOTRE VOCATION

En 2019, la Police nationale a institué une politique nationale visant à promouvoir l'accès des étudiants en STAPS aux métiers de la Police nationale en opérant un rapprochement avec les formateurs des universités chargés de vous accompagner dans votre projet professionnel.

La Police nationale a vocation à protéger les personnes et les biens.
Elle intervient 24 heures sur 24 et exerce ses missions sur l'ensemble du territoire national.
Les 150 000 femmes et hommes composant la Police nationale sont recrutés selon des critères exigeants.

NOS VALEURS

L'esprit collectif, le dévouement, l'exemplarité, le dépassement de soi, l'altruisme, la rigueur, la loyauté, l'intégrité, la recherche de la vérité, le respect de la dignité de la personne.

NOS MISSIONS

La Police nationale est engagée dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la délinquance, du renseignement, du maintien de l'ordre et de la paix publics, de l'investigation judiciaire, du contrôle des frontières et de la coopération internationale.

NOTRE COLLECTIF

L'institution policière s'emploie à maintenir un management positif qui se tourne vers la dynamique de groupe pour rechercher l'efficacité.

Chaque fonctionnaire se positionne au sein de la chaîne hiérarchique.

C'est la diversité des hommes et des femmes qui composent la Police nationale qui en font sa richesse.

NOS RECRUTEMENTS

La Police nationale vous offre plus de 100 métiers différents à travers les concours d'adjoint de sécurité, de gardien de la paix, d'officier de police, de commissaire de police ainsi que dans les filières techniques scientifiques et administratives.

**Chaque année, 4 000 postes sont à pourvoir dans les 3 corps actifs de la Police nationale
(gardien de la paix, officier de police, commissaire de police)
et 2 500 postes d'adjoint de sécurité.**

ADJOINT DE SÉCURITÉ

AGENT CONTRACTUEL, RECRUTÉ SANS DIPLÔME

Il assiste les policiers dans l'exercice des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Il participe à l'accueil et à l'information du public. Le candidat choisit son département de travail au moment de sa candidature.

Scolarité

D'une durée de 3 mois, la scolarité alterne formation en école et stages d'adaptation sur le site d'affectation.

Rémunération

1 289 € net/mois en province - 1 387 € net/mois en Île-de-France

GARDIEN DE LA PAIX

AGENT TITULAIRE, RECRUTÉ À PARTIR DU BAC

Il protège les biens et les personnes. Il interpelle les auteurs d'actes de délinquance. Il enquête. Il assure le maintien de l'ordre et la sécurité. Il sécurise les aéroports, ports et réseaux ferrés. Il peut évoluer vers de multiples métiers. Il a accès à plus de responsabilité tout au long de la carrière. Le candidat peut s'inscrire à un concours à affectation nationale ou à affectation régionale Île-de-France.

Scolarité

A partir de 2020, formation de 24 mois : 8 mois en école et 16 mois de pratique sur le terrain.

Rémunération

Dès l'entrée en formation : 1 330 € net/mois (hébergement gratuit)

Début de carrière : 1 841 € net/mois / Fin de carrière : 3 253 € net/mois (en province)

Début de carrière : 2 017 € net/mois / Fin de carrière : 3 455 € net/mois (en région île de France)

OFFICIER DE POLICE

CADRE INTERMÉDIAIRE TITULAIRE, RECRUTÉ À PARTIR D'UNE LICENCE

Il dirige l'action des femmes et des hommes. Il assure le commandement opérationnel des services de police.

Le candidat s'inscrit à un concours pour une affectation nationale.

Scolarité

D'une durée de 18 mois, la scolarité alterne formation en école et stages en services actifs. La durée minimale de maintien dans le premier poste de capitaine de police est fixée à cinq ans dans la région d'affectation dont deux ans dans le premier service.

Rémunération

Dès l'entrée en formation : 1 300 € net/mois (hébergement gratuit)

Début de carrière : 2 226 € net/mois / Fin de carrière : 4 075 € net/mois (en province)

Début de carrière : 2 384 € net/mois / Fin de carrière : 4 260 € net/mois (en région île de France)

COMMISSAIRE DE POLICE

CADRE SUPÉRIEUR TITULAIRE, RECRUTÉ À PARTIR D'UN MASTER 2

Il assure la direction d'un service, son organisation et la gestion des ressources (financières, humaines et matérielles).

Le candidat s'inscrit à un concours pour une affectation nationale.

Scolarité

D'une durée de 22 mois, la scolarité alterne formation en école et stages en services actifs.

Après votre premier poste, occupé obligatoirement pendant une durée minimum de 2 ans, le commissaire de police peut se porter candidat sur les postes vacants offerts dans l'ensemble des directions de la Police nationale.

Rémunération

Dès l'entrée en formation : 1 430 € net/mois (hébergement gratuit)

Début de carrière : 2 990 € net/mois / Fin de carrière : 7 550 € net/mois (en province)

Début de carrière : 3 162 € net/mois / Fin de carrière : 7 821 € net/mois (en région île de France)

VOS COMPÉTENCES

NOTRE VOCATION

LES ÉPREUVES SPORTIVES
DANS NOS CONCOURS

NOS MÉTIERS

LE SPORT DANS LA POLICE

LES ÉPREUVES SPORTIVES DANS NOS CONCOURS

Le métier de policier requiert une condition physique adaptée à l'exercice de nos missions. Les candidats aux recrutements d'adjoints de sécurité, de gardien de la paix, d'officier et de commissaire de police sont donc soumis à des épreuves d'exercices physiques éliminatoires (Barèmes en fonction du sexe et de l'âge).

Les deux épreuves sportives aux concours de **gardien de la paix**, d'**officier** et de **commissaire de police** sont :

1^{RE} ÉPREUVE : LE PARCOURS D'HABILITÉ MOTRICE (PHM)

Le parcours comprend dix ateliers.



Partie non chronométrée

1. Porter un sac lesté sur une distance de 20 mètres

Poids du sac : 25 kg pour les femmes, 40 kg pour les hommes



Partie chronométrée

Enchaînement de 9 ateliers

2. Flexions-extensions (« pompes »)

Effectuer trois mouvements pour les femmes, cinq mouvements pour les hommes

3. Franchissement des haies

Franchir trois haies type « EPS » (éducation physique et sportive)

Hauteur des haies : 60 cm pour les femmes, 70 cm pour les hommes

4. Passage en équilibre sur poutre

Passer debout en équilibre sur une poutre de 5 m de longueur, placé à 1 m de hauteur

5. Mutli-bonds dans cerceaux

Progresser par bonds successifs, un pied dans chaque cerceau posé au sol (diamètre des cerceaux : 70 cm)

6. Appuis alternés

Réaliser cinq appuis sur la jambe gauche et cinq appuis sur la jambe droite en alternance 1 pied sur le sol et 1 pied sur le banc (hauteur du banc : 50 cm)

7. Franchissement de barrières

Franchir deux chevaux en mousse.

Hauteur : 1,20 m, largeur : 1,50 m

L'ensemble du corps doit passer au-dessus du cheval et entre les repères matérialisés par des tiges

8. Échelle horizontale

Progresser, sans appui au sol, sous une échelle horizontale ou se suspendre 20 sec pour les hommes et 15 sec pour les femmes, au choix du candidat. Distance de progression
Homme = 3,5 m Femme = 2 m

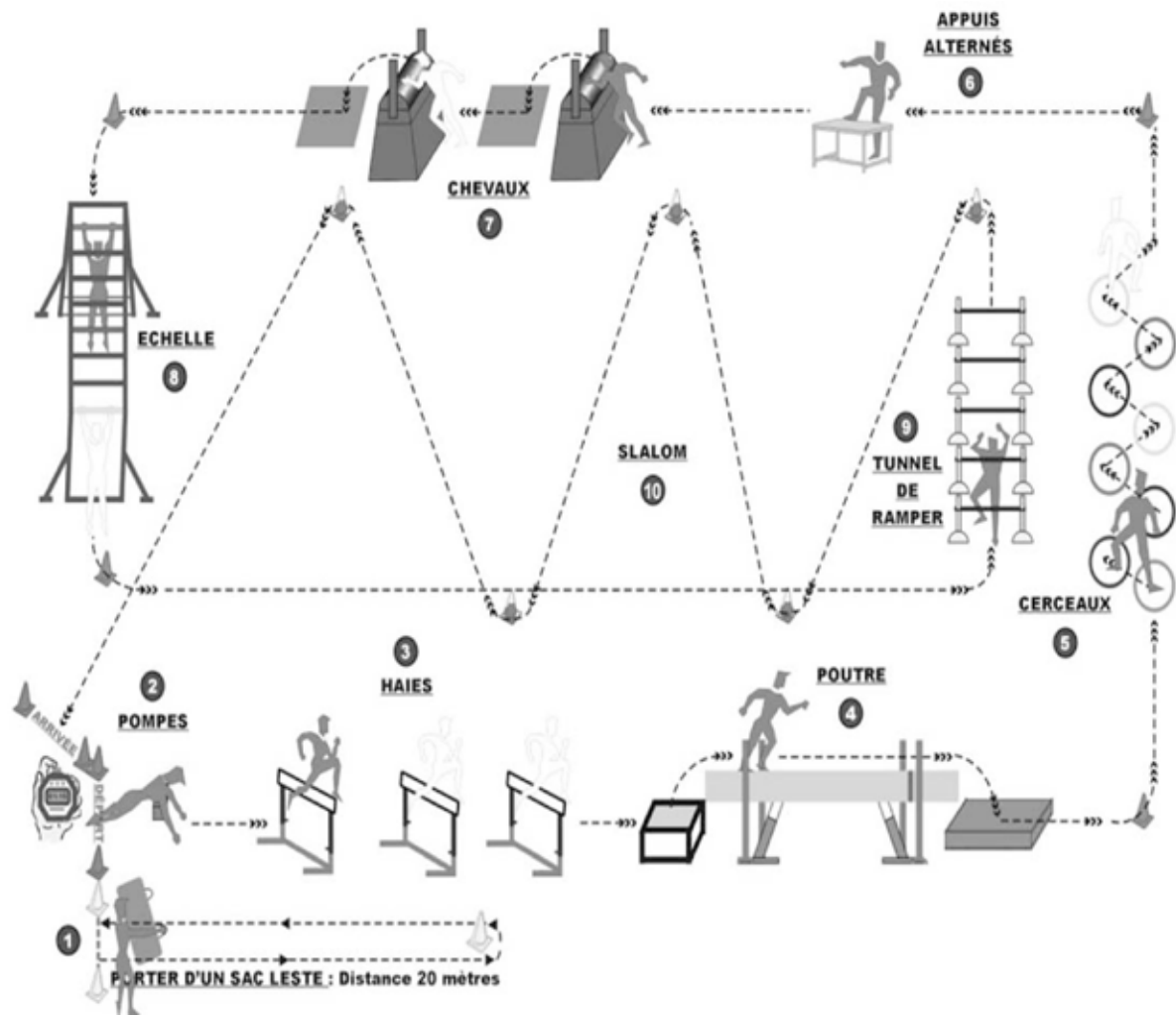
9. Ramper

Ramper sous un dispositif formant un tunnel.

Hauteur 0,50 m, largeur : 1,20 m, distance totale à ramper : 3 mètres

10. Course en slalom

Courir entre des cônes, sur une distance de 45 mètres



2^E ÉPREUVE : LE TEST D'ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE (TECR) appelé communément « test Luc Léger »

Le test consiste à accomplir des allers et des retours sur une distance de 20 mètres, à une vitesse progressive. Une bande sonore règle la vitesse en émettant des sons à intervalles réguliers et annonce la progression du candidat en termes de paliers et de fractions de paliers exprimés en temps.

Pour ne pas être éliminé, les candidates doivent atteindre le palier 4 - 15s et les candidats le palier 6 -30s.

Barèmes* du TCER

Paliers	Km/h	Note FEMMES	Note HOMMES
1	8	0	0
15s		0	0
30s		0	0
45s		0	0
2	8,5	0	0
15s		0	0
30s		0	0
45s		1	0
3	9	2	0
15s		3	0
30s		4	0
45s		5	0
4	9,5	6	0
15s		7	0
30s		7,5	0
45s		8	0
5	10	8,5	1
15s		9	2
30s		9,5	3
45s		10	4
6	10,5	10	5
15s		10,5	6
30s		10,5	7
45s		11	8
7	11	11	8,5
15s		11,5	9
30s		12	9,5
45s		12,5	10

Paliers	Km/h	Note FEMMES	Note HOMMES
8	11,5	13	10
15s		13,5	10,5
30s		14	10,5
45s		14,5	11
9	12	15	11
15s		15,5	11,5
30s		16	11,5
45s		16,5	12
10	12,5	17	12
15s		17,5	12,5
30s		18	12,5
45s		19	13
11	13	20	13,5
15s		20	14
30s		20	14,5
45s		20	15
12	13,5	20	15,5
15s		20	16
30s		20	16,5
45s		20	17
13	14	20	17,5
15s		20	18
30s		20	18,5
45s		20	19
14	14,5	20	20

* Barèmes correspondant aux performances d'un candidat âgé, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de moins de 30 ans. Il est ajouté : 1 point aux candidats âgés de 30 à 40 ans, et 2 points aux candidats âgés de plus de 40 ans.

Les deux épreuves sportives aux sélections d'**adjoint de sécurité** sont :

1^{RE} ÉPREUVE

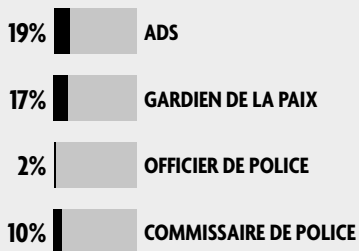
LE TEST DE RESISTANCE MUSCULAIRE qui consiste à maintenir la position de gainage pendant 1 mn et 15 s pour les candidates et 1 mn et 45 s pour les candidats.

2^E ÉPREUVE

LE TEST D'ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE appelé communément « test Luc Léger ». Pour ne pas être éliminé, les candidates doivent atteindre le palier 4 et les candidats le palier 6 - 15s.

QUELQUES CHIFFRES

% d'éliminés sur l'épreuve sportive en 2018



Proportion du coefficient des épreuves sportives sur le concours





AUDREY ROSSAT



AMELIE POCHET



JULIEN MONTET



MAXIME FIQUET



LOGAN DACOSTA



CELINE CHATELAIN



EMMANUEL PETIT

VOS COMPÉTENCES

NOTRE VOCATION

LES ÉPREUVES SPORTIVES
DANS NOS CONCOURS

NOS MÉTIERS

LE SPORT DANS LA POLICE

NOS MÉTIERS



POLICIER EN GROUPE D'INTERVENTION SPÉCIALISÉ

MISSIONS

- Intervenir à l'occasion de troubles graves à l'ordre public nécessitant l'utilisation de techniques et de moyens spécifiques.
- Résoudre des crises majeures ou complexes de haute intensité portant gravement atteinte à l'ordre public : terrorisme, prise d'otages, retranchement de malfaiteurs ou forcenés.
- Apporter son concours opérationnel aux services chargés de la prévention et de la répression de la criminalité organisée et du terrorisme.
- Assister le service de la protection dans ses missions.
- Mettre à la disposition des services de police des matériels spécialisés servis par le personnel de l'unité.
- Contribuer, en collaboration notamment avec la direction des ressources et des compétences de la Police nationale, à l'instruction des personnels de police en matière de lutte antiterroriste.
- Procéder, en collaboration avec la direction des ressources et des compétences de la Police nationale et la direction centrale de la police judiciaire, à des études et des essais de techniques et de matériels d'intervention ainsi qu'à la formation de fonctionnaires de police ou de services dans le cadre de ses activités.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Tous policiers : gradés et gardiens de la paix, officiers et commissaires.
- Avoir 3 années d'ancienneté dans un service actif de la police.
- Dans le cadre de mutation interne, sur proposition de vacance de postes.

SÉLECTION

Sur dossier, puis réussir :

- Tests psychotechniques.
- Tests d'aptitude physique.
- Examens médicaux.
- Entretien individuel.

FORMATION

- La formation spécifique commence après la prise de poste.
- Plusieurs types de formations existent en fonction de la spécialité du policier (tireur d'élite, parachutiste, spécialiste explosif, « maître-chien », descente en rappel, travail en colonne, plongeur...).



POLICIER EN UNITÉ NAUTIQUE

MISSIONS

Il existe en France métropolitaine 5 unités nautiques, dont 4 de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) implantées dans les départements des Bouches-du-Rhône (13), du Rhône (69), du Nord (59), de la Gironde (33) et une brigade fluviale de la préfecture de police de Paris. Leurs missions varient en fonction des attributions de chacune des unités.

Il s'agit généralement de :

- Secourir les victimes : le plongeur peut ainsi porter assistance à une personne à l'eau, lui prodiguer les premiers soins jusqu'à l'arrivée du médecin.
- Effectuer des recherches, constatations et préservations de traces et indices subaquatiques.
- Porter assistance aux embarcations en difficulté.
- Sécurisation en mer, surveillance du littoral, des ports de commerces et de plaisance.
- Contrôler les embarcations ainsi que leurs pilotes.
- Veiller au respect de la réglementation fluviale ou maritime (respect des règles de navigation, contrôle des documents de tous les bâtiments flottants, navigants ou amarrés).
- Assurer la sécurité et le maintien de l'ordre public sur les voies navigables lors de manifestations, de déplacements de personnalités et d'événements nautiques.

CONDITION D'ACCÈS

1° DSCP – unités nautiques

- Être gardien de la paix, gradé, officier titulaire et possédant une bonne expérience de terrain.
- La priorité est donnée au titulaire d'un brevet de plongée, du permis bateau, du brevet national de sécurité et sauveteur aquatique (BNSSA) et d'une qualification en secourisme (PSCI).
- Dans le cadre de mutations sur proposition de vacances de postes.

2° Préfecture de police de Paris – brigade fluviale

- Être gardien de la paix, gradé, officier titulaire âgé au plus de 40 ans.
- Excellente condition physique.
- Disponibilité pour le service, goût pour le travail en équipe, en extérieur, en toutes saisons.
- Capacité à plonger en scaphandrier autonome léger et à piloter des bateaux.
- Aptitude médicale à l'emploi.
- Aucun diplôme ou brevet n'est exigé.

FORMATION

1° DSCP – unités nautiques

- La formation est gérée localement par chaque brigade.

2° Préfecture de police de Paris – brigade fluviale

- Les formations sont assurées sous le contrôle d'un collège de spécialistes.
- L'engagement à travailler dans la brigade est de 5 ans.



POLICIER SECOURISTE EN MONTAGNE

MISSIONS

- Secourir, rechercher et assister les personnes en détresse en montagne.
- Effectuer le traitement judiciaire des interventions de secours.
- Participer aux actions de formation, d'information et de prévention en rapport avec le milieu montagnard.
- Sécuriser les événements sportifs de montagne.
- Participer à la sécurisation de grands événements nationaux en soutien des groupes d'intervention de la Police nationale.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Seuls les gardiens de la paix, brigadiers et lieutenants (de toutes directions) peuvent postuler, ils doivent être titulaires.
- Réussir les tests de sélection et le premier cycle de formation initiale.
- Le policier titulaire du diplôme de guide de haute montagne ou aspirant guide peut être affecté en unité montagne dès sa sortie de l'école de police.

SÉLECTION

Les tests de sélection se déroulent sur 5 jours :

- Épreuves d'endurance de marches en montagne.
- Épreuves d'escalade.
- Épreuve de progression en terrain accidenté.
- Épreuve de ski.
- Entretien de motivation.

FORMATION

Formation initiale spécifique de 19 semaines.

Disciplines enseignées :

- Haute montagne.
- Canyoning.
- Techniques de secours.
- Secourisme.



POLICIER EN BRIGADE ANTI-CRIMINALITÉ

MISSIONS

- Protéger les personnes et sécuriser les biens.
- Rechercher le flagrant délit des infractions de voie publique (vols, agressions, trafic de produits stupéfiants, etc).
- Lutter contre les violences urbaines.
- Participer aux services d'ordre public.
- Porter une assistance opérationnelle ponctuelle aux brigades judiciaires spécialisées.
- Rechercher le renseignement opérationnel, connaissance du milieu délinquant local.
- Assister les officiers ministériels dans le cadre d'opérations administratives.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Seuls les officiers, les gardiens et les gradés peuvent rejoindre la BAC. Les conditions de recrutement et de sélection sont les mêmes pour ces personnels.
- Avoir exercé pendant au moins 2 ans après la titularisation.
- Dans le cadre de mutation interne, sur proposition de vacances de postes et après sélection.

SÉLECTION

Les tests de recrutement comprennent 6 épreuves :

- Les tests psychologiques.
- Un parcours de tir.
- Un test d'endurance cardio-respiratoire (TECR).
- Un parcours d'habileté motrice (PHM).
- Une épreuve de connaissances professionnelles (rédaction d'un procès-verbal d'interpellation + QCM).
- Une épreuve d'admission (entretien avec jury).

FORMATION

- Formation initiale spécifique obligatoire de 30 heures.
- Formation continue (minimum 2h par semaine) suivie d'évaluations triennales.



POLICIER CHARGÉ DE PROTECTION RAPPROCHÉE

MISSIONS

- Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la protection des personnalités françaises et étrangères importantes.
- Organiser la préparation et toute la logistique inhérente à cette mission de protection.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être officier, gradé (à l'exception de major) ou gardien de la paix.
- Avoir exercé pendant au moins 2 ans, après la titularisation (anciennement 3 ans).
- Dans le cadre de mutation interne, lors de la constitution d'une réserve d'officiers de sécurité.


SÉLECTION

Réussir :

- Épreuves psychotechniques.
- Épreuves physiques.
- Épreuves de tir.
- Évaluation des connaissances professionnelles.
- Évaluation en anglais.
- Évaluation en informatique.
- Entretien jury.
- Épreuve de conduite.

FORMATION

- Formation spécifique dès la prise de poste.



POLICIER FORMATEUR AUX TECHNIQUES ET À LA SÉCURITÉ EN INTERVENTION

MISSIONS

- Assurer la formation initiale et continue des policiers de tous grades dans le domaine de compétences suivants : les pratiques professionnelles en intervention (PPI), l'organisation tactique d'événements urbains et à l'emploi des armes en dotation dans la Police nationale.
- Former tous policiers au développement de la condition physique opérationnelle (DCPO).
- Organiser et encadrer les stages d'habilitation aux différentes armes individuelles et collectives.
- Concevoir de nouveaux produits en qualité de matériel et de formation pour répondre à des problématiques de terrain.
- Contextualiser les interventions dans le respect des conditions juridiques d'emploi de la force.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'officier, le gardien de la paix ou le gradé doit :

- Avoir exercé pendant au moins 3 ans après la titularisation.
- Répondre à une offre de poste pour exercer soit en structures de formation initiale ou en service opérationnel.

SÉLECTION

- Tests de technique de défense.
- Endurance.
- Emploi des armes.
- Tests psychotechniques.
- Entretien jury.

FORMATION

18 semaines de formation articulées autour de 2 modules :

- 1^{er} module : 11 semaines au centre national d'éducation physiques et sportives (CNEPS) de Cannes-Écluse (77).
- 2nd module : 7 semaines au centre national de tir (CNT) au Fort de Montlignon (95) ou celui d'Antibes (83).



POLICIER CAVALIER EN UNITÉ ÉQUESTRE

MISSIONS

- Lutter contre la délinquance, par des rondes, patrouilles et par des opérations ponctuelles dans les endroits inaccessibles aux véhicules.
- Participer aux services d'ordre à l'occasion de manifestations de toute nature.
- Intervenir dans le cadre de la police de l'environnement.
- Assister les services judiciaires pour rechercher les personnes disparues ou en fuite dans les lieux inaccessibles aux véhicules.
- Sécuriser les grands espaces boisés urbains et péri urbains, les zones résidentielles et centres-villes.
- Représenter la Police nationale lors de salons, cérémonies, ou événements équestres.

CONDITIONS D'ACCÈS

- L'officier, le gradé et le gardien de la paix doivent avoir exercé pendant au moins 2 ans après la titularisation pour pouvoir rejoindre l'unité. Les conditions de recrutement et de sélection sont les mêmes pour ces personnels.
- Posséder un niveau équestre équivalent au « galop 5 » délivré par la Fédération française d'équitation.
- Dans le cadre de mutation interne, sur proposition de vacances de postes et après sélection.

SÉLECTION

- Examen du dossier du candidat.
- Épreuve équestre.
- Mise en situation professionnelle (thèmes techniques d'intervention en pédestre).
- Entretien avec un jury.

FORMATION

- Après l'affectation et la prise de poste, le policier bénéficie d'une formation d'adaptation à l'emploi le conduisant au niveau du « galop 7 » et sanctionnée par une intégration au sein de l'unité équestre ou une remise à disposition du service d'origine.
- Formation aux techniques et à la sécurité en intervention avec sa monture.



POLICIER MOTOCYCLISTE

MISSIONS

- Veiller au respect de la réglementation du code de la route.
- Faire appliquer les textes en vigueur sur l'environnement et les transports routiers.
- Surveiller, faciliter et contrôler le trafic routier.
- Assurer l'assistance et la protection des usagers de la route.
- Lutter contre l'insécurité routière.
- Assurer les escortes (SAMU, personnalités,...) et guidages.
- Lutter contre la criminalité, plus particulièrement en intégrant une compagnie de sécurisation et d'intervention (CSI).

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir exercé pendant au moins 1 an après la titularisation.
- Posséder le permis A.
- Répondre à une demande nationale de participation à la formation de motocycliste.
- Être reconnu apte médicalement à l'exercice de la spécialité motocycliste.

SÉLECTION

- Tests psychotechniques.
- Épreuve écrite relative au code de la route.
- Épreuves sportives : parcours d'habileté motrice (PHM).
- Épreuves motos de type permis A.
- Entretien de motivation devant un jury.
- Test aptitudes physiques et professionnelles (TAPP).

FORMATION

- 15 semaines d'apprentissage à la conduite de la moto et à la formation initiale de gardien de la paix (pour les brigadiers et les gardiens de la paix).
- 5 semaines d'apprentissage à la conduite de la moto (pour les officiers et les commissaires).
- Ces formations se déroulent au centre national de formation des motocyclistes de la Police nationale (CNFM-PN) à SENS (89).

Programme d'apprentissage moto

- Pilotage tout terrain.
- Pilotage sur route.
- Pilotage sur circuit.
- Missions du policier motocycliste.
- Gestes et techniques professionnelles en intervention (GTPI) avec un module spécifique.



POLICIER EN BRIGADE VTT

MISSIONS

- Lutte contre toutes les formes de délinquance.
- Contacts de proximité avec la population.
- Sécurisation et dissuasion sur le secteur de patrouille.

FORMATION

- Stage à l'école de police de Montbéliard (non obligatoire).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Procéder à une patrouille portée à VTT.
- Prendre en compte les difficultés du déplacement intra urbain et extra urbain.
- Découvrir et maîtriser les principales techniques de déplacement et de franchissement en VTT.
- La protection, liaison, intervention lors d'une patrouille VTT.
- Procéder à un tir de riposte à partir d'un VTT.



POLICIER EN POLICE-SECOURS

MISSIONS

- Intervenir à la suite des appels d'urgence reçus au 17 police-secours.
- Porter secours et assistance aux personnes.
- Patrouiller sur la voie publique.
- Lutter contre la petite et moyenne délinquance commise sur la voie publique (vols avec violences, vols à la tire, dégradations, etc ...).
- Sécuriser les accidents de voie publique.
- Intervenir lors des conflits familiaux ou de voisinage.
- Surveiller et gérer les gardés à vue (GAV).

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être gradé, gardien de la paix, adjoint de sécurité.
- Accessible dès la sortie de l'école de police.
- Dans le cadre des mutations sur proposition de vacances de postes.

FORMATION

- Formation initiale généraliste du policier, complétée de formations continues.



POLICIER EN BRIGADE DE PROTECTION DE LA FAMILLE

MISSIONS

- Lutter contre les violences commises au sein de la cellule familiale et touchant des publics particulièrement vulnérables (les femmes victimes de violence, les mineurs et les personnes âgées ...).
- Participer aux enquêtes pénales dans le domaine des violences intrafamiliales dans toutes leurs dimensions (violences conjugales, mais aussi envers les enfants, les parents, ou les personnes âgées).
- Veiller à l'accueil des mineurs victimes et à leur écoute afin de recueillir leur audition, à l'établissement de leur préjudice (corporel ou psychologique).
- Traiter les cas de fugues et de disparitions inquiétantes des mineurs.
- Communiquer et agir en partenariat avec les travailleurs sociaux et les psychologues affectés dans les services de police et les autres partenaires institutionnels.
- Lutter contre la pédopornographie.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Tous policiers, gradés et gardiens, officiers et commissaires
- Dès la sortie de l'école de police.
- Dans le cadre de mutation interne, sur proposition de vacances de postes et après sélection.

SÉLECTION

- Jury de sélection, si mutation interne.

FORMATION

- Formation spécifique dès la prise de poste.

LE SPORT DANS LA POLICE

LA FÉDÉRATION SPORTIVE DE LA POLICE NATIONALE

Le maintien de la condition physique opérationnelle des personnels actifs de la police nationale et des adjoints de sécurité relève de la responsabilité individuelle des agents et de celle de leur hiérarchie.

Des actions de formation continues et d'entraînement physique sont organisées par la DCRFPN.

Par son importance au sein de la Police nationale, la FSPN concourt au maintien de cette condition physique en offrant la possibilité d'une pratique régulière aux fonctionnaires de police. Le sport associatif contribue ainsi à la cohésion des personnels et à valoriser l'image de la Police nationale.

La FSPN est agréée multisports par le ministère des Sports et favorise le développement des sports de compétition au sein de la Police nationale.

La FSPN est également fière de participer au mouvement olympique et d'avoir depuis 1997 intégré son club particulier des fédérations affinitaires. Depuis sa création en 1947, elle a compté dans ses rangs un grand nombre d'athlètes de valeur internationale.



L'ÉQUIPE DE FRANCE POLICE

Destiné à renforcer les échanges avec les polices étrangères en participant à des compétitions internationales ou européennes tels que celles organisées par l'Union Sportive des Polices d'Europe, la Direction générale de la Police nationale a mis en place depuis 2009 un dispositif visant à faciliter la participation des fonctionnaires de police répertoriés en qualité de membres d'une équipe de France police, figurant sur la liste de la FSPN.

Le Directeur Technique National FSPN de chaque discipline avec son staff (entraîneurs) sont chargés de composer les équipes de France police et de les faire valider par la DCRFPN.

Dans la limite des impératifs du service d'affectation, ces derniers étant prioritaires, ces facilités de service sont consenties pour participer à des activités internationales prévues exclusivement par le calendrier approuvé par le DGPN à l'une des 22 disciplines suivantes : athlétisme (stade et hors stade), basket-ball, cyclisme (route et VTT), boxe française (savate), football, entretien musculaire (salle ou extérieur), équitation, handball, karaté, judo, lutte, natation, parachutisme, rugby, ski (fond, alpin et biathlon), sports mécaniques et disciplines associées, tir sportif (y compris le parcours sportif de tir police), triathlon (y compris le duathlon), le volley-ball, tennis de table, tennis et tir en plateau.



Les personnels en cours de formation initiale sont exclus des activités. Toutefois pour les championnats d'Europe police, les élèves peuvent bénéficier d'une autorisation de participer pour la durée de la compétition, accordée par la DCRFPN.

Les fonctionnaires actifs de la Police nationale qui sont autorisés à participer à des activités sportives au sein des équipes de France police, bénéficient de la couverture administrative équivalente à celle d'imputabilité au service.

Les bénéficiaires prêteront leur concours aux opérations d'animation ou de communication destinées au rayonnement de la Police nationale.

PALMARÈS CHAMPIONNAT D'EUROPE POLICE 2019

JUDO

09 AU 13 MAI 2019
GYÖR (HONGRIE)

3 MÉDAILLES D'OR

- > 66kg Réda SEDDOUKI (ADS SHN)
- > 48kg Séphora CORCHER (ADS SHN)
- > 90kg Brice ALBENQUE

2 MÉDAILLES D'ARGENT

- > 78kg Mélissa MONNIER
- > 100kg Alexandre CHEVAL

5 MÉDAILLES DE BRONZE:

- > 52kg Lucille KLEIN
- > 57kg Inès KATHIR
- > 81kg Nils DERET
- > 78kg Nathalie LAULAN
- > 100kg Jonathan SCHNEIDER

BRONZE PAR EQUIPE MIXTE

TIR SPORTIF

17 AU 21 JUIN 2019
SÜHL (ALLEMAGNE)

2 MÉDAILLES D'OR

- > carabine 50 mètres couché
Tiphaine Durand
- > carabine 3 positions (3X40)
Mickaël Dhalluin

4 MÉDAILLES D'ARGENT

- > pistolet libre 50 mètres
Franck Dumoulin
- > carabine 10 mètres par équipe mixte
Nathalie Diaz
Mickaël Dhalluin
- > pistolet libre 10 mètres
Franck Dumoulin
- > pistolet 10 mètres par équipe mixte
Carole Grandguillaume
Franck Dumoulin

1 MÉDAILLE DE BRONZE

- > pistolet vitesse 25 mètres
Christophe Gehres

TENNIS DE TABLE

19 AU 23 SEPTEMBRE 2019
BRATISLAVA (SLOVAQUIE)

> Championnes d'Europe
par équipes Dames

LAISANT Sylvie
GLADIEUX Elisabeth
PETIT Caroline
BRESSOLIER Elodie

> Médaille de bronze
par équipes Messieurs

LEFEVRE Frédéric
AUQUIERE Nicolas
COQUOIN Maxime
RESSE Reynald

> Championne d'Europe simple Dames
PLAISANT Sylvie

> Médaille de bronze simple Dames
GLADIEUX Elisabeth

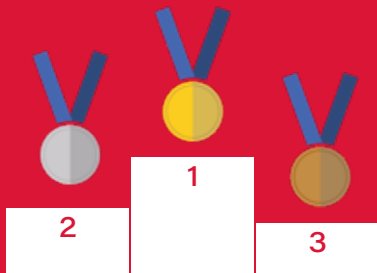
> Championne d'Europe double Dames
PLAISANT Sylvie
GLADIEUX Elisabeth

> Médaille de bronze double Dames
BRESSOLIER Elodie
PETIT Caroline

> Champion d'Europe double mixte
LEFEVRE Frédéric
PLAISANT Sylvie

> Médaille et vice champion d'Europe
double mixte

AUQUIERE Nicolas
GLADIEUX Elisabeth
> Médaille de bronze double mixte
RESSE Reynald
BRESSOLIER Elodie





FRANCK DUMOULIN



DAMIEN JOLY



REDA SEDDOUKI



VALENTIN GREZANLE



DORIANE CONSTANTY



FLORIAN CARVALHO DE FONSESCO



MARIE LE NEPVOU



MICKAEL DHALLUIN



SEPHORA CORCHER



GRETA RICHIOUD



MELANIE COUZY



KEVIN TECHER



devenirpolicier.fr

0800 22 0800

Service & appel
gratuits

Document élaboré en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et la Conférence des Directeurs et Doyens du STAPS - C3D